

Source : <https://www.sortirdunucleaire.org/CIMES-etre-cooperateur-en-bio-et-en-solaire>

Réseau Sortir du nucléaire > Informez

vous > Revue "Sortir du nucléaire" > Sortir du nucléaire n°66 > **CIMES : être coopérateur en bio et en solaire**

16 septembre 2015

CIMES : être coopérateur en bio et en solaire

Le générateur photovoltaïque de la CIMES (Coopérative d'investissement militant pour l'énergie solaire) a été installé sur le toit du magasin de la coopérative de la Biocoop de Chazelles-sur-Lyon voici plus d'un an. Le contrat de raccordement et la mise en service par ERDF datent précisément du 1er juillet 2014. Nous pouvons donc officiellement fêter le premier anniversaire de la première installation de la CIMES. Le générateur produit une électricité solaire utile pour les frigos du magasin et une information militante tout aussi utile pour les clients. C'est là l'originalité de la CIMES qui revendique la sortie du nucléaire par le développement des énergies renouvelables.

La recherche d'un partenariat réaliste

"C'est notre conviction militante pour une sortie du nucléaire qui nous a rassemblés et nous a donné l'énergie nécessaire à faire aboutir ce projet collectif" résume le collègue de gérance qui a porté cette initiative durant plusieurs années.



La CIMES a été fondée par des militant-e-s du Réseau "Sortir du nucléaire" en avril 2009. Son objet est d'investir dans la production d'énergie renouvelable en communiquant sur la sortie du nucléaire et en soutenant les luttes non-violentes contre le nucléaire civil et militaire. C'est une société par actions simplifiée de type coopérative. Elle réunit 78 coopérateurs et coopératrices de toute la France. Elle s'adresse à des personnes qui souhaitent mettre leur argent dans des projets d'énergie solaire mais surtout dans une démarche de coopération qui vise à démontrer qu'il est possible de se mobiliser à plusieurs pour sortir du "mensonge nucléaire". Ce qui pourrait caractériser la Coopérative d'investissement militant pour l'énergie solaire (CIMES) depuis sa création en avril 2009 est l'adjectif "persévérance". Grâce au soutien des coopérateurs, lors d'un sondage en 2012, l'équipe de gérance a poursuivi ses recherches en refusant de baisser les bras face aux nombreux obstacles rencontrés. En effet, c'est au cours de l'année 2011 que le collège de gérance s'est interrogé sur la dissolution de la société après l'échec d'un premier projet qui était à deux doigts de se réaliser.

Ce projet d'une surface de 360 m² était prévu sur la ferme d'un agriculteur bio, engagé localement et largement ouvert sur des initiatives culturelles. Le site choisi était très bien exposé, bénéficiait de visites régulières du public par le biais d'une vente à la ferme de fromage. Des événements étaient organisés chaque année avec les associations locales.

Mais une révision subite des tarifs d'achats par le gouvernement et l'annonce d'un moratoire empêcha la CIMES de contractualiser avec la banque sur un budget prévisionnel fiable.

La traversée du désert

Nous avons repris le projet durant l'année 2010 en consolidant notre dossier pour répondre à l'appel à projet de la région Rhône-Alpes. La Région nous avait attribué une subvention de 25 000 euros pour

la qualité de notre projet. Nous avons fait le choix de promouvoir une filière locale et française. Le dossier était complet au printemps 2011 et la banque La Nef attendait le devis de raccordement pour conclure un prêt.

La demande de raccordement sur le réseau a été extrêmement compliquée. Notre premier dossier avait été perdu dans les circuits administratifs, nous obligeant à renouveler notre demande. Les services étant désorganisés, nous n'avions jamais le même interlocuteur. Nous avons estimé le montant à 2 000 euros alors qu'une installation semblable à proximité et de même puissance avait été facturée 800 euros. L'installateur était en bons termes avec le technicien ERDF qu'il connaissait bien suite à plusieurs installations réalisées. La réunion sur le lieu du chantier avait été constructive et plusieurs questions techniques avaient été résolues. Nous étions confiants pour débiter les travaux planifiés au cours de l'été 2011.

Il a fallu relancer plusieurs fois ERDF pour obtenir ce devis. Nous avons constaté un véritable blocage dans le processus administratif. La réponse a surpris tout le monde et a bloqué le calendrier des travaux. Nous avons refusé la proposition d'un raccordement à 35 000 euros qui ne se justifiait pas. Nous avons essayé d'obtenir des explications avec l'aide de l'installateur. Le technicien ERDF a reconnu timidement par téléphone l'absurdité de ce montant. Il s'est défendu derrière le logiciel informatique sans vouloir répondre aux arguments avancés. Il fallait faire appel à des niveaux supérieurs. Notre requête était vouée à disparaître dans le dédale administratif. Il y avait semble-t-il une volonté délibérée de casser ce projet. Il faut se rappeler que nous étions dans la période la plus noire de la filière photovoltaïque où tous les professionnels et producteurs étaient en colère contre le gouvernement : des demandes de raccordement sans réponse, des factures de production impayées, etc... Il n'y avait aucun interlocuteur crédible. Visiblement le contexte nous laissait penser qu'une bande organisée bien placée faisait la loi au profit d'EDF, et d'autres sociétés pronucléaires...

Un sondage auprès des coopérateurs

Le collège de gérance décida alors de consulter les sociétaires de CIMES avant la prochaine assemblée générale. La solution de la dissolution avait été proposée. À l'unanimité moins deux voix, elle a été refusée. L'autre possibilité était de rejoindre le fond d'investissement d'Énergie partagée, pour consolider le capital, mais elle stoppait toute initiative de la CIMES.



Conformément au résultat du sondage, l'AG de 2012 décida d'étudier la faisabilité d'une petite installation photovoltaïque toujours dans l'objectif de communiquer sur la sortie du nucléaire. Le collège de gérance avait déjà commencé à prospecter une nouvelle piste avec une commune dans l'Ouest lyonnais et sur le toit d'une école. Le maire et une majorité d'élus étaient plutôt favorables à ce partenariat mais les parents d'élèves ont montré une certaine méfiance. D'un commun accord, ils ont décidé d'abandonner et de rechercher une autre piste ne laissant pas de doute sur l'affichage militant du projet. Nous avons gardé en mémoire cette volonté de faire aboutir un projet d'installation d'énergie renouvelable avec une forte valeur ajoutée sur la communication de "sortie du nucléaire". Cette exigence nécessitait de notre part une grande vigilance sur les partenariats possibles ainsi qu'une démarche de pédagogie auprès de nos interlocuteurs. Si cela semble aller de soi sur le papier, il n'en est rien lorsqu'il faut négocier le prêt d'une toiture ainsi que répondre à toutes les tracasseries administratives et techniques" précise le collège de gérance. C'est finalement à l'automne 2012 qu'un partenariat se dessine avec le magasin Biocoop de Chazelle-sur-Lyon.

Repartir sur de nouvelles bases

N'ayant plus de chantier en prévision suite à l'échec du premier projet, le collège de gérance décida de placer le capital de CIMES sur un compte d'épargne à terme au Crédit coopératif pour éviter une dépréciation de sa valeur. Ils ont dû dialoguer avec les services de la Région pour demander un report d'échéance de la subvention. Les arguments étaient reconnus comme valables, mais la collectivité ne souhaitait pas bloquer des crédits d'une année sur l'autre. Au final, la CIMES tournait la page pour se diriger vers un projet plus modeste, sans aucune subvention ni prêt bancaire. Un premier repérage sur le potentiel des toitures des Biocoops de la région lyonnaise allait à nouveau motiver les troupes. Le choix s'est finalement arrêté sur une coopérative de consommateurs qui venait d'évoluer en SCOP. La faisabilité technique a été étudiée avec les offres des différentes entreprises, ainsi que l'équilibre

économique du projet de l'installation. La baisse récurrente des tarifs de vente d'électricité solaire laissait peu de marge de manœuvre sur les options techniques. La CIMES avait même imaginé de vendre à perte pour Enercoop si elle ne trouvait pas de toiture adéquate, tellement les tarifs fixés par le gouvernement étaient bas.

Les exigences préalables au projet ont chaque fois été respectées, à savoir que l'installation devait être sur un lieu recevant du public pour communiquer sur la sortie du nucléaire et être dans la mouvance de l'écologie. Le partenariat devait être réciproque avec le propriétaire des lieux afin que la valeur ajoutée du projet soit la transition écologique plutôt que le gain financier comme premier critère.

Être coopérateur en bio et en solaire

En juin 2014, la CIMES décida d'organiser sa cinquième Assemblée Générale en même temps que l'inauguration de sa première installation solaire. Cet événement était l'occasion de communiquer localement sur des actions concrètes en faveur du développement durable. Sur la commune de Chazelles-sur-Lyon, les journaux évoquèrent la démarche de la CIMES sur le magasin de produits biologiques "Le Chou ravi" qui est affilié au réseau Biocoop.

Ce partenariat montrait une cohérence entre bien se nourrir et bien gérer son électricité. Le Chou Ravi et la CIMES sont deux coopératives créées grâce à une implication citoyenne et bénévole souhaitant mettre l'économie et l'investissement au service d'une transformation écologique de la société. La première vend des produits biologiques depuis plusieurs années, l'autre cultive l'énergie du soleil sur la toiture du magasin. La CIMES peut annoncer fièrement qu'au magasin du Chou ravi, vous ne trouverez plus seulement une alimentation biologique mais aussi une électricité renouvelable qui fait tourner les frigos et les lumières des lieux sans recourir au nucléaire. Le magasin est d'ailleurs client chez Enercoop pour son approvisionnement en électricité.



De plus, la CIMES a joué la carte de la communication en participant au programme d'animation locale d'un projet de territoire qui porte sur "l'économie de proximité et la transition énergétique". L'inauguration du générateur photovoltaïque a démontré dans la presse comment un magasin et des consommateurs pouvaient se mobiliser pour une sortie rapide de l'énergie nucléaire. En fin d'après-midi, la MJC locale ouvrait ses portes au déroulement de l'AG de CIMES et pour raconter aux habitants un peu curieux le mariage de deux coopératives. Ainsi, l'idée d'une sortie du nucléaire nouait des liens avec les acteurs de l'éducation populaire.

Quelques précisions techniques

Le générateur photovoltaïque couvre une surface de 51 m² pour une puissance de 7,75 kW. Il produit environ 7500 kWh chaque année. Le collège de gérance a fait le choix de vendre l'électricité à EDF en attendant qu' Enercoop puisse rivaliser avec son concurrent subventionné. À cause de la baisse régulière du tarif d'achat, le temps de retour de l'installation avoisine les 15 ans. Mais si l'on intègre les charges annuelles fixes de la coopérative (taxe et assurance) le temps de retour avoisine les 30 ans. Les charges ont été réduites au minimum en négociant des tarifs préférentiels. Aucun emprunt n'est à rembourser. La mise à disposition de la toiture durera jusqu'à l'amortissement de l'installation pour ensuite partager les revenus avec la Biocoop du Chou ravi.

Comme vous l'aurez compris, la réflexion sur les moyens de communication, associés à l'outil de production d'électricité renouvelable, fait partie intégrante du projet de la CIMES.

CIMES et le Chou ravi sont donc aussi associés pour transmettre des informations pertinentes auprès des clients et visiteurs grâce à deux écrans qui sont posés sur les murs du magasin. La production électrique journalière du générateur solaire est visible sur ces écrans, accompagnée d'informations

sur les produits biologiques du magasin et sur les actions citoyennes et promotionnelles pour la sortie du nucléaire. Le collège de gérance souhaite partager son expérience et faciliter l'essaimage d'autres initiatives. C'est un outil pour communiquer localement sur la sortie du nucléaire. Vous pouvez les rejoindre et discuter de vos projets.

Le collège de gérance de la CIMES

Contact : cimes@laposte.net Coopérative d'Investissement Militant pour l'Énergie Solaire CIMES, Les Ateliers, 9 rue Dumenge 69004 Lyon